

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat 2026-2028 entre le Département et le Groupement de Gendarmerie du Morbihan

Vannes, le 10 avril 2026

Ce vendredi 10 avril, une convention de partenariat a été signée par David LAPPARTIENT, Président du Département, et la colonelle Marie-Laure PEZANT, Commandant du Groupement de Gendarmerie du Morbihan, afin de protéger les personnes vulnérables, sécuriser les collèges et renforcer la sûreté des agents territoriaux.

[Un ancrage territorial fort au cœur du partenariat](#)

Le Département du Morbihan exerce des compétences essentielles qui le placent naturellement en première ligne dans la protection des populations : action sociale, gestion des collèges, soutien aux personnes âgées et en situation de handicap, aide sociale à l'enfance... C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention signée avec le Groupement de Gendarmerie Départementale du Morbihan (GGD 56), pour formaliser la coopération étroite de ces deux acteurs au service des 776 000 habitants du territoire.

[Protéger les personnes les plus vulnérables](#)

Chef de file de l'action sociale, le Département œuvre au quotidien en faveur des publics fragiles : enfants, seniors, personnes en situation de handicap. La convention prévoit la mise en place d'actions communes de prévention des violences vis-à-vis des personnes âgées et en situation de handicap.

Le Département est par ailleurs pleinement engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Cette convention vise à renforcer les liens opérationnels entre ses services et les gendarmes des unités du territoire, dont la Maison de protection des familles du Morbihan (MPF 56), afin de fluidifier et améliorer l'accompagnement des victimes. Par ailleurs, le Département réaffirme son soutien financier, aux côtés de l'État, aux intervenants sociaux en gendarmerie (ISG). Il s'agit de professionnels formés pour faciliter le repérage, la prise en charge, l'information et le conseil des victimes de violences intrafamiliales, notamment les femmes.

[Des collèges plus sûrs grâce à une action coordonnée](#)

Le Département assure la construction, la rénovation, le fonctionnement, l'équipement et la maintenance des 42 collèges publics du Morbihan. Il est directement responsable de ce qui relève de l'infrastructure, des équipements et de ses propres personnels, et partage avec l'État (Éducation nationale) la responsabilité de la sécurité globale des élèves.

La convention prévoit ainsi le renforcement de la prévention technique, par l'intervention de référents sûreté de la gendarmerie lors de la phase de conception ou de rénovation des bâtiments. Elle permet également de renforcer la sécurité des réseaux informatiques, à travers la réalisation de diagnostics de cybersécurité réalisés par une cellule spécialisée de gendarmerie (PréSAnSCE 56). Le Département s'engage à faciliter l'accès aux locaux scolaires dans une démarche de prévention, et à alerter la gendarmerie en cas de signaux préoccupants aux abords des établissements.

Protéger les agents territoriaux dans l'exercice de leurs missions

Les agents du Département sont présents sur tout le territoire, et peuvent être exposés à des situations de tension ou d'insécurité dans l'exercice de leurs fonctions, de même que les conseillers départementaux. La convention prévoit des mécanismes concrets afin de les soutenir dans leurs missions. Elle organise notamment la facilitation du dépôt de plainte pour les faits liés aux fonctions des agents (agressions, menaces, outrages), qui bénéficient ainsi de démarches simplifiées et d'un accompagnement. Comme pour les collègues, la convention prévoit également l'appui de la gendarmerie au Département à travers la réalisation de diagnostics de sûreté des bâtiments départementaux et le renforcement de la sécurité des systèmes numériques de la collectivité.

Une convention structurante sur trois ans

Établie pour une durée de trois ans, cette convention s'inscrit dans une logique de partenariat durable. Une réunion annuelle de bilan permettra d'ajuster, si besoin, les actions mises en place et d'identifier de nouvelles pistes de coopération. Au-delà des dispositifs opérationnels, les deux institutions s'engagent à partager leurs expertises et à œuvrer ensemble à l'amélioration des conditions de vie des militaires de la gendarmerie nationale présents sur le territoire morbihannais.

Contact presse

Sarah LE BORGNE

sarah.leborgne@morbihan.fr

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60